

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du Bassin Versant de la Lys

Septembre 2004 : les partenaires financiers s'engagent

La convention-cadre du P.A.P.I. du bassin de la Lys a été signée par les différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, Agence de l'Eau et SYMSAGEL), avec effet au 1^{er} Septembre 2004.

Le document et le programme d'actions ont été notifiés aux différents partenaires (signataires et collectivités territorialement compétentes).

Ce programme représente au total un engagement financier de 9 320 500 € HT, supporté à hauteur de 30 % par l'Etat (2 790 050 €). Cet effort s'intègre dans un ensemble portant, au plan national, sur 42 P.A.P.I. représentant 170 millions d'Euros.

Il faut noter que la convention relative au P.A.P.I. du bassin versant de la Lys fait partie des 15 conventions qui ont été signées à ce jour, et dont on peut espérer qu'elles bénéficieront d'un financement prioritaire.

Financement du P.A.P.I. du B.V. de la Lys

Etat	2 790 050 €
EPCI*	2 567 800 €
Conseil Régional N/PDC	1 583 550 €
Agence de l'Eau Artois Picardie	1 001 150 €
FEDER	820 800 €
Conseils Généraux**	557 150 €
TOTAL HT	9 320 500 €

* dont 1 426 100 € pour le SYMSAGEL

** dont 296 400 € pour le CG 59 et 260 750 € pour le CG 62



SYMSAGEL

> Un programme d'actions de 9,3 millions d'euros

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du Bassin Versant de la Lys (communément désigné sous l'appellation "PLAN BACHELOT") s'inscrit dans le cadre d'une action nationale initiée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

5 sous-bassins versants sont concernés :

- les canaux de la Bourre (Nord) ;
- la Lawe (Pas-de-Calais) ;
- la Melde (Pas-de-Calais) ;
- la Lys rivière (Pas-de-Calais) ;
- la Grande Becque de St Jans Cappel (Nord).

> L'objectif : une réduction de 20 à 25 % des débits de crues décennaux

Le programme vise en priorité à :

- protéger les zones agglomérées déjà identifiées comme vulnérables,
- maîtriser les émissions des affluents de la Lys afin de réduire les volumes d'eau accueillis par la Lys elle-même.

L'objectif, apprécié aux exutoires des sous-bassins versants, est de réduire de 20 à 25 % les débits de crues décennaux sur toute la durée des événements à l'échelle du bassin de la Lys. Les niveaux

d'eau pourront ainsi être abaissés dans une fourchette de 20 à 50 cm.

Outre l'atténuation de l'ampleur et de la fréquence des crues de la Lys canalisée, ce programme devrait améliorer sensiblement la gestion du bief Cuinchy-Fontinettes du Canal à Grand Gabarit (liaison Valenciennes - Dunkerque), et réduire par la même occasion les pompages à la mer en cas de crise.

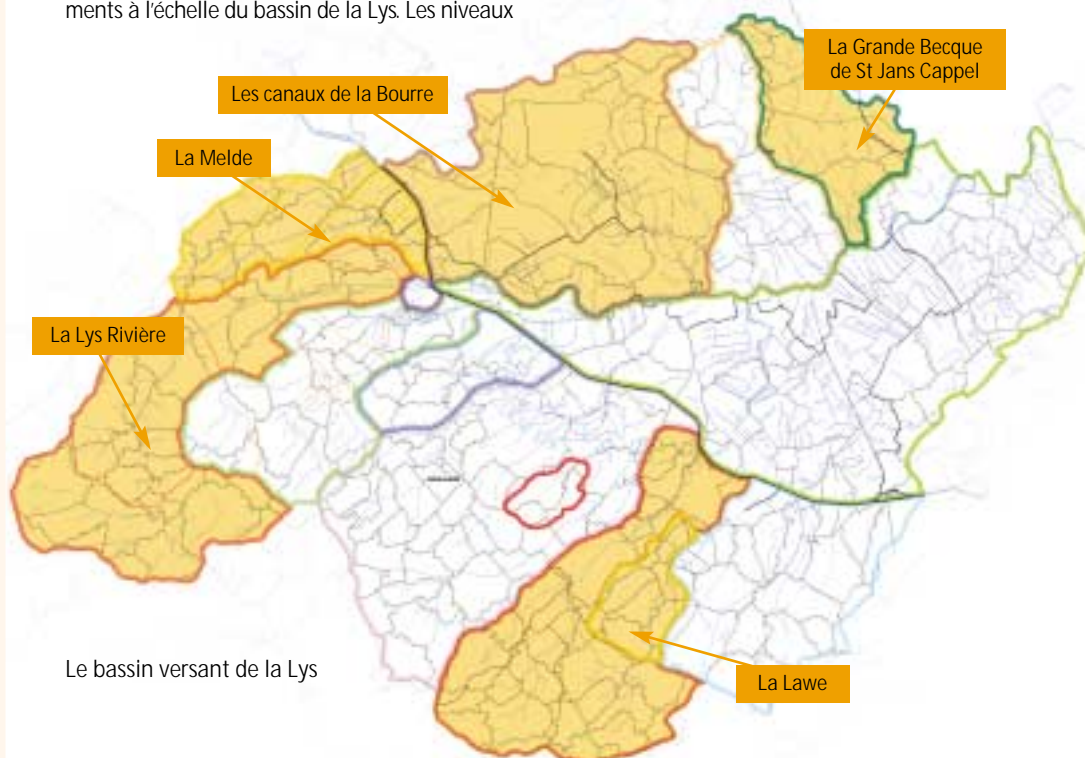
> Sensibiliser les habitants

Parallèlement aux opérations de lutte contre les inondations proprement dites, le Programme comporte également des actions de communication et de sensibilisation des populations, des élus et des scolaires. Le but en est de développer auprès du plus grand nombre la conscience du risque.

> Un comité de pilotage

En dehors de l'Etat dont l'effort a déjà été souligné, le financement de ces actions se répartit entre le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, les Conseils généraux du Nord et du Pas de Calais, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les structures intercommunales territorialement compétentes, et le SYMSAGEL.

Un comité de pilotage présidé par le Préfet du Pas-de-Calais, assure le suivi des actions mises en œuvre.



Le bassin versant de la Lys

> LE PROGRAMME DES TRAVAUX

Les canaux de la Bourre : aménagement d'une partie du bassin versant (2004 - 2005)

> Les objectifs opérationnels

Le scénario retenu à l'issue de l'étude menée à l'initiative du SYMSAGEL par le BET ROYAL HASKONING France en vue de l'élaboration d'un Plan de gestion globale et équilibrée des eaux des canaux de la Bourre, a préconisé la réalisation de Zones d'Expansion de Crues (ZEC). Celles-ci devraient permettre, dans un premier temps, de retenir environ 500 000 m³ d'eau dans une ou deux ZEC réalisées dans les secteurs naturellement inondables situés aux abords des communes d'Hazebrouck et de Borre.

L'objectif est de réduire la contribution de la Bourre aux volumes d'eau écoulés par la Lys, et par conséquent de protéger Merville, commune où la Bourre se jette dans la Lys, et siège d'enjeux importants.

> Une vision globale autour de 3 axes forts

L'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'ensemble retenue à l'issue de l'étude et visant à assurer :

- une meilleure gestion des eaux de ruissellement en milieux rural (recréation de mares, réimplantations de haies et de zones enherbées..) et urbain (noues, chaussées à structure réservoir..) grâce au recours aux méthodes dites "alternatives" ;
- la rétention d'une partie des eaux du réseau hydrographique (c'est ce à quoi vise en partie le présent programme de réalisation de ZEC) ;
- l'accroissement de la capacité hydraulique des rivières, déjà largement mis en œuvre sur le bassin versant, et qui ne sera plus utilisé qu'exceptionnellement.

> Une étude préalable de faisabilité (2004)

Préalablement à la réalisation de cette action, une étude de faisabilité et d'avant-projet destinée à préciser la localisation et le volume des ouvrages va s'engager en 2004. Estimée à 100 000 € HT, elle porte sur :

- les investigations géotechniques, topographiques et d'avant-projet ;
- le contenu des protocoles de gestion qui pourraient régler le fonctionnement des ouvrages.

Modalités de financement

SYMSAGEL	30 %
USAN	25 %
ÉTAT	25 %
CONSEIL RÉGIONAL	20 %

Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par l'USAN (EPCI territorialement compétent), le SYMSAGEL participant au comité de pilotage.

> Les travaux

Les travaux devraient être réalisés en deux tranches, et leur financement assuré comme suit :

SYMSAGEL	10 %
USAN	10 %
ÉTAT	40 %
CONSEIL RÉGIONAL	20 %
CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD	10 %
AGENCE DE L'EAU	10 %

Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par l'USAN (EPCI territorialement compétent).

Les charges de fonctionnement et d'entretien des ouvrages seront supportées par l'USAN conformément aux termes d'une convention signée à cet effet avec le SYMSAGEL.

Merville a été durement touchée par les inondations de l'hiver 1999.



La Lawe aval (Fossé d'Avesnes) : travaux d'aménagement (2004 - 2005)

Le bassin du Prieuré Fleuri à Fouquières les Béthune, a été nettoyé début 2004.

> Les objectifs opérationnels

Les ZEC préconisées par l'étude menée sur le fossé d'Avesnes devraient permettre de parvenir aux résultats suivants :

- une réduction à hauteur de 1 m³/s des volumes d'eau issus du fossé d'Avesnes se déversant actuellement dans la LAWE ;
- une réduction du risque inondation au droit des communes de Béthune, Fouquières, Vaudricourt et Haillicourt ;
- la protection des autres secteurs à enjeux soumis à des risques de submersion.

> Une opération d'ensemble

L'action s'inscrit dans une démarche globale de reconquête environnementale du sous-bassin qui, outre le volet hydraulique, comporte une approche qualité et une approche écologique (étude du milieu naturel).

Le volume à retenir pour évacuer les risques inhérents aux événements de type vicennal (période de retour 20 ans) est estimé à 220 000 m³.

Les ZEC préconisées par l'étude ont été identifiées à partir de :

- leur contexte hydraulique,
- la topographie des lieux (profils en travers, courbes de niveau),
- l'occupation des sols.

> Une étude préalable de faisabilité (2004)

Préalablement à la réalisation de ces ZEC, une étude de faisabilité et d'avant-projet destinée à préciser la localisation et le volume des ouvrages va s'engager fin 2004. Estimée à 110 000 € HT, elle porte sur :



- les investigations géotechnique, topographique et d'avant-projet des ZEC ;
- le contenu des protocoles de gestion qui pourraient réglementer le fonctionnement des ouvrages.

Modalités de financement

SYMSAGEL	20 %
ARTOIS-COMM.	15 %
ÉTAT	25 %
CONSEIL RÉGIONAL	20 %
FEDER	20 %

Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par ARTOIS-COMM. (collectivité territorialement compétente), le SYMSAGEL participant au comité de pilotage.

> Les travaux

Les travaux devraient être réalisés en deux tranches, et leur financement assuré comme suit :

SYMSAGEL	5%
ARTOIS-COMM.	5%
ÉTAT	40%
CONSEIL RÉGIONAL	25%
FEDER	20%
AGENCE DE L'EAU	5%

Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par ARTOIS-COMM. (collectivité territorialement compétente). Les charges de fonctionnement et d'entretien des ouvrages seront assurées par ARTOIS-COMM., au vu d'une convention signée avec le SYMSAGEL.

Améliorer et développer des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités



Une écluse à Merville

Les zones d'habitation menacées de manière récurrente par le risque d'inondation dans la vallée de la Lys sont pour la plupart protégées par des digues en relatif bon état. Il n'apparaît donc pas utile de réaliser de nouveaux aménagements du même type.

Néanmoins, des dispositions actuellement en cours d'étude (conformément aux directives de la circulaire du 6 Août 2003 relative à l'organisation du contrôle des digues de protection contre les inondations fluviales intéressant la sécurité publique) seront proposées ultérieurement.

Ces dispositions viseront notamment à placer les aménagements existants sous surveillance et à engager les travaux d'entretien et de confortement qui s'avèreront nécessaires.

> Assurer la pérennité des ouvrages

Les études en cours doivent identifier les points noirs et proposer autant que de besoin des systèmes de sécurisation et des protocoles de gestion et d'entretien pérennes des ouvrages existants. C'est dans ce cadre que sur le sous-bassin des canaux de la Bourre la restauration, la modernisation et le redimensionnement des ouvrages hydrauliques existants sont envisagés. Un programme spécifique en deux tranches est prévu.

> Améliorer le fonctionnement des ouvrages

Il s'agit :

- d'une part, d'exécuter les réparations nécessaires, de rendre manoeuvrables l'ensemble des ouvrages, et de redimensionner ceux dont la taille s'avère inadaptée,
- d'autre part, de moderniser les ouvrages

qui gagneraient à être gérés automatiquement.

Ces travaux seront réalisés en deux tranches de 100 000 € HT, financées comme suit :

SYMSAGEL	30 %
USAN	30 %
ÉTAT	20 %
CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD	20 %

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par l'USAN (EPCI territorialement compétent).

Les charges de fonctionnement et d'entretien des ouvrages seront supportées par l'USAN, conformément aux termes d'une convention signée à cet effet avec le SYMSAGEL.



Une écluse à Morbecque

3 QUESTIONS À ETIENNE BAJEUX

Président de l'USAN - Vice-Président du SYMSAGEL
Membre associé du S.A.G.E. de la Lys

Quel regard portez-vous sur le P.A.P.I. du Bassin Versant de la Lys ?

Ce P.A.P.I. est un programme très ambitieux qui devra être mis en œuvre dans la durée. Je le comparerais volontiers à un Schéma Directeur qui va déterminer l'occupation des sols nécessaires aux projets d'aménagement.

Quelles répercussions le P.A.P.I. aura-t-il sur les agriculteurs ?

Pour eux, les conséquences sur leurs exploitations vont être importantes.

Même s'ils ont conscience que la réalisation de ces ZEC est nécessaire pour la prévention

des inondations, ils devront adapter leurs cultures à la destination de ces sols.

Il est donc nécessaire que cette réaffectation des terres s'organise au fur et à mesure des mutations et touche donc plus les agriculteurs en fin d'activité que les jeunes agriculteurs.

Que faut-il faire pour accompagner au mieux cette démarche ?

J'ai conscience qu'il est nécessaire de communiquer largement auprès des agriculteurs et de les associer le plus en amont possible. Ces conditions me paraissent réunies aujourd'hui.



LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (P.A.P.I.) DU BASSIN VERSANT DE LA LYS

Publication du SYMSAGEL dans le cadre du S.A.G.E. de la Lys.

Directeur de Publication : Marc CORNIL
Conception, réalisation : MD Conseil
Crédits photos : SYMSAGEL, USAN, J. DECOUVELAERE (MERVILLE)